



Deux solitudes ?

Il y a lieu de se demander si on peut à la fois être "lucide" et "solidaire"

Texte publié dans *La Presse*, 4 novembre 2005, p. A19 Forum

Luc Godbout

L'auteur est professeur à la faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke et chercheur à la chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Lucien Bouchard et onze personnalités publiques de toutes allégeances politiques publiaient récemment le manifeste *Pour un Québec lucide*. Cette semaine, Françoise David et 30 cosignataires leur répondaient par un autre manifeste, *Pour un Québec solidaire*.

Plutôt que de susciter un débat sur l'avenir du Québec, ces manifestes semblent conduire à la cristallisation des positions en deux solitudes : les " lucides " et les " solidaires ". Pour les uns, l'importance a été mise sur la compétitivité de l'économie québécoise et sur les moyens financiers à dégager. Pour les autres, l'accent a été mis sur les choix de sociétés en vue de définir un projet collectif.

Un trait d'union entre les " lucides " et les " solidaires " est-il possible ? Peut-on à la fois être lucide et solidaire? Bien sûr, certains points de vue bien ancrés sur le remboursement de la dette ou sur des réinvestissements massifs en dépenses publiques semblent irréconciliables. Toutefois, tout n'est pas perdu. On dénote quelques points communs, notamment sur le déclin démographique. Également, les deux groupes s'entendent sur le fait que le Québec tire le diable par la queue et qu'il peine déjà à boucler son budget.

Je l'avoue d'emblée, je suis davantage à l'aise avec les propos des " lucides ", sans pour autant rejeter en bloc les pistes explorées par les " solidaires ".

Besoins financiers

Je concentrerai mon exposé uniquement sur les besoins financiers du Québec, besoins financiers qui iront en s'agrandissant avec le choc démographique. Hormis le déséquilibre fiscal reconnu tant par les " lucides " que les " solidaires ", les divergences apparaissent dans leurs pistes de solutions. Doit-on recourir davantage aux taxes à la consommation, doit-on hausser les tarifs d'hydroélectricité ou doit-on plutôt demander une contribution accrue aux sociétés ?

Du côté de l'utilisation accrue des taxes à la consommation, il faut d'abord se poser la question, a-t-on raison de vouloir diminuer le poids de l'impôt sur le revenu, seul impôt véritablement progressif, qui par ses caractéristiques facilite la personnalisation de la taxation? Ici, la position des " lucides " et des " solidaires " s'oppose. Notons toutefois que l'utilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers dans le total des recettes fiscales au Québec (33,8 %) dépasse de neuf points de

pourcentage l'utilisation moyenne des pays de l'OCDE (24,9 %). Pour cette raison, l'idée de revoir le dosage des impôts est une position que je défends déjà. On ne parle pas ici de réduire le fardeau fiscal, mais de modifier la manière de le percevoir. (...)

En ce qui concerne les tarifs d'hydroélectricité, ce n'est pas parce qu'Hydro-Québec " nous appartient " qu'elle doit vendre son produit à rabais. L'utilisation du juste prix pour un bien ou service, qu'il soit public ou privé, est le signal économique pour optimiser sa quantité consommée et minimiser son gaspillage. En plus du risque de gaspillage, il faut, encore une fois, garder à l'esprit qu'un tarif préférentiel ne bénéficie pas seulement aux contribuables à faibles revenus, mais à l'ensemble de la population, au riche comme au pauvre. En outre, il faut toujours rappeler que l'argent découlant d'une augmentation des tarifs d'électricité n'irait pas dans le néant. La somme additionnelle pourrait être mise de côté en vue d'assurer aux générations futures des services publics comparables à ceux d'aujourd'hui avec un effort fiscal comparable à celui de 2005 : une sorte de péréquation intergénérationnelle!

Je me permets donc un oui prudent aux pistes financières des " lucides " pourvu que cela ne se fasse pas n'importe comment. En majorant les tarifs d'hydroélectricité et en déplaçant le fardeau fiscal de l'impôt sur le revenu vers la TVQ, les contribuables québécois verront leur revenu disponible affecté. Là-dessus, le revenu minimum garanti proposé par les " lucides ", une fois précisé, peut rallier les " solidaires ". (...)

De leurs côtés, les " solidaires " répandent la fausse rumeur que les entreprises québécoises sont moins imposées qu'ailleurs. Pour illustrer leur propos, il mentionne le faible taux d'imposition des profits au Québec. Or, à lui seul le taux d'imposition des sociétés peut offrir une image illusoire. Il a certes son importance, mais il faut également prendre en compte les autres paramètres fiscaux qui vont influencer la charge fiscale nette des sociétés. À cet égard, il convient d'analyser la fiscalité des sociétés en tenant compte à la fois de l'impôt sur le bénéfice, de la taxe sur le capital et des taxes sur la masse salariale. Or, avec les données globales, on constate non seulement une fiscalité plus lourde au Québec, mais son aggravation au cours des dernières années. (...)

Je considère que les " solidaires " font fausse route en mentionnant que les entreprises québécoises sont moins imposées qu'ailleurs. De plus, il propose de rétablir " le taux de participation des entreprises aux recettes de l'État qui prévalaient il y a encore dix ans ". Or, ce taux qui représentait 18,1 % du total des recettes fiscales du Québec en 1993 atteignait 20,4 % en 2003. Ainsi, pour rétablir le taux, le Québec devrait réduire ses prélèvements auprès des sociétés !

Malgré des divergences sur les moyens à prendre, ces deux manifestes ont le même objectif : accroître le mieux-être des Québécois. Alors même si ce brassage d'idées arrive à point nommé, le défi de la société québécoise consistera à éviter les dialogues de sourds. Pour obtenir l'effet catalyseur souhaité par leurs signataires respectifs, il faut lire ces manifestes, en débattre et proposer des idées additionnelles pour les alimenter.